



**Conseil national  
de l'information statistique**

**Commission  
« Emploi, qualification et revenus du travail »**

Réunion du 5 novembre 2020

**Fiche descriptive pour  
une demande d'avis d'opportunité**

**Enquête sur la formation tout au long de la vie**

## 1. Titre

Intitulé de l'enquête	Enquête sur la formation tout au long de la vie
-----------------------	---

## 2. Statut de l'enquête

Initiative	Enquête d'initiative européenne, dépendante d'un règlement européen (obligatoire)
Contenu du questionnaire	Partiellement défini par un règlement européen

## 3. Champs de l'enquête

Unité statistique enquêtée	Individu ou ménage
Champ statistique couvert	Les unités enquêtées sont les ménages vivant en logements ordinaires et, à l'intérieur de ces ménages, les personnes âgées de 18 à 69 ans à la date de l'enquête.
Champ géographique	Le champ de l'enquête est la France entière.

## 4. Présentation de l'enquête

Titre du(es) questionnaire(s)	Formation tout au long de la vie
URL de consultation du questionnaire	
Objectifs	L'enquête vise à mesurer d'une part l'accès des adultes à la formation, selon les concepts définis au niveau européen de formation formelle, de formation non formelle et de formation informelle, et d'autre part les compétences des adultes face à l'écrit dans des situations de la vie quotidienne.
Thèmes du (ou des) questionnaires	<p>L'enquête comporte un ensemble riche d'informations socio-démographiques (âge, sexe, diplôme, situation détaillée sur le marché du travail...), ainsi que des informations sur les langues maîtrisées et les origines géographiques et sociales.</p> <p>La partie sur la formation permet entre autres de mesurer la participation à des activités de formation, à caractériser le cas échéant les formations suivies (niveau, domaine, durée...), à connaître les raisons de la participation, la situation des personnes à leur entrée en formation, les sources de financement et les « gains » retirés des formations. Les autres thèmes abordés sont l'accès à l'information sur les possibilités de formation, la connaissance des droits et les obstacles rencontrés dans l'accès à la formation.</p> <p>Le module compétences s'attache avant tout à évaluer les compétences sur une population adulte en lecture, en écriture</p>

	<p>dans les gestes courants de la vie personnelle et professionnelle. Les enjeux principaux du module sont d'identifier les sous-populations en difficultés et de mesurer les situations d'illettrisme en France.</p>
Historique	<p>L'enquête Formation tout au long de la vie 2022 est la réédition des enquêtes sur la formation des adultes (AES, Adult Education Survey), auxquelles est adossé un module sur les compétences issu des précédentes enquêtes IVQ (Information et Vie Quotidienne).</p> <p>Le volet « formation » de l'enquête, qui constitue le socle de l'enquête, s'inscrit dans la continuité des enquêtes sur la formation continue de 2006, 2012 et 2016. Cette partie de l'enquête repose, comme les éditions de 2012 et 2016, sur un règlement communautaire, à paraître, qui précise les variables à transmettre à Eurostat, mais également la période de collecte, le champ de l'enquête et la précision minimale requise pour quelques indicateurs.</p> <p>La décision d'adosser un module spécifique sur la mesure des compétences des adultes en remplacement de l'enquête IVQ fait suite à un rapport de l'Inspection Générale de l'Insee de mars 2016 « Rapport sur les enquêtes IVQ et PIAAC et la participation française à la mesure des compétences en littératie et numératie ». Le module sur les compétences reprendra des parties de l'enquête d'initiative française IVQ, menée en 2004 et 2011, qui complète, sur les bas niveaux de compétences, le dispositif international PIAAC.</p> <p>Au-delà de l'ajout d'un module sur les compétences, les principales nouveautés introduites à l'occasion de cette nouvelle édition concernent la couverture géographique (l'édition 2022 couvrira l'ensemble du territoire, y compris les 5 Dom) et la population cible (l'enquête couvrira les 18-69 ans alors qu'AES 2016 couvrait les 18-64 ans).</p>
Faits marquants précédentes éditions	<p>Pour AES 2016 comme pour IVQ 2011, le taux de réponse a été voisin de 70 %.</p>
Concertation	<p>Pour le volet « Formation », la maîtrise d'ouvrage Insee-Dares réunira en octobre 2020 les partenaires sociaux et les institutions ou organismes disposant d'une expertise sur les questions de formation (DGEFP, France Compétences, AFPA, Pôle emploi, Céreq...).</p> <p>Pour le volet « compétences », l'ANLCI est en charge de la concertation. Elle a réuni à cette fin en juin 2020 son comité de partenaires (ministères, organismes publics, opco).</p>
Origine de la demande	<p>Le volet formation de l'enquête « Formation tout au long de la vie » repose sur un règlement communautaire, à paraître. Ce règlement s'inscrit dans le nouveau règlement-cadre européen sur les enquêtes sociales, Integrated European Social Statistics (IESS) framework regulation.</p> <p>L'enquête comportera, comme en 2016, des questions nationales supplémentaires, en lien avec le contexte institutionnel.</p> <p>Le volet sur les compétences répond à la volonté de la France, portée par l'Agence Nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI),</p>

	de développer son propre cadre d'évaluation des compétences, en particulier pour les bas niveaux.
Place dans un dispositif statistique	<p>La production de statistiques sur la formation des adultes relève, au niveau européen, de trois enquêtes :</p> <p>L'enquête sur la formation des adultes (Adult Education Survey, AES), qui sera désormais réalisée tous les 6 ans et qui donne des informations sur la participation des individus aux activités de formation</p> <p>L'enquête sur les forces de travail (LFS) (enquête Emploi en France), qui fournit des mesures annuelles pour une série limitée d'indicateurs, selon des concepts comparables à l'enquête AES</p> <p>L'enquête CVTS (Continuing vocational training survey), réalisée tous les 5 ans, menée auprès des entreprises et qui éclaire leurs stratégies en matière de formation professionnelle et de développement des qualifications des salariés.</p> <p>La mesure des compétences des adultes ne bénéficie pas d'un cadre organisationnel au niveau européen. Au niveau international, la principale source pour la mesure des compétences des adultes est l'enquête PIAAC « Programme for the International Assessment of Adult Competencies », pilotée par l'OCDE. En France la 1<sup>re</sup> édition de cette enquête a été réalisée en 2012, sur le champ des 16-65 ans résidant sur le territoire métropolitain, Une deuxième édition est prévue pour 2022, de nouveau en métropole. Comme IVQ, l'enquête PIAAC renseigne sur des compétences de base en littératie et numératie. Elle porte également sur des compétences en résolution de problèmes (Problem Solving), et complète la mesure directe des compétences par un module sur l'usage des compétences sur le lieu de travail et dans la vie quotidienne.</p> <p>Ainsi, l'enquête internationale PIAAC et l'enquête française IVQ permettent toutes deux de mesurer les compétences des adultes grâce à des calculs de scores de compétence fondés sur des exercices. La comparaison des deux enquêtes montre que les caractéristiques des populations présentes aux deux extrêmes de la distribution de ces scores sont similaires. Mais les deux enquêtes n'identifient pas de la même façon les populations en difficulté. Historiquement, en France, l'émergence de la question des compétences des adultes, à travers celle de la mesure de l'illettrisme, est liée aux thématiques de l'exclusion sociale et de la pauvreté. Dans IVQ, l'accent a été mis sur l'identification des niveaux les plus bas de maîtrise de l'écrit. L'enquête IVQ a donc été notamment adaptée pour décrire la nature des difficultés des personnes à ces niveaux grâce à un module bas (dit module ANLCI) qui adopte une méthode multidimensionnelle. Pas détaillée sur les bas niveaux, l'enquête PIAAC est de son côté attachée à prendre en compte l'imbrication croissante entre les activités cognitives et les technologies de l'information et de la communication. Elle se fonde sur des tests informatisés et met en situation les personnes enquêtées sur des supports numériques (site internet, message électronique, tableur, etc.). Les concepteurs évoquent ainsi le concept de littératie numérique (literacy in the information age). PIAAC appréhende donc plus globalement les compétences fondamentales en traitement de l'information sur support informatique, dont la maîtrise permettrait aux individus d'atteindre des objectifs personnels et de développer des connaissances et des aptitudes professionnelles.</p> <p>L'enquête « Formation tout au long de la vie » sera la seule source d'information permettant non seulement de mesurer l'accès à la formation de l'ensemble de la population adulte, mais aussi de</p>

	caractériser les formations suivies, et les rapports qu'entretiennent les adultes avec la formation, selon une approche « individu ». C'est également la seule enquête qui fournit une mesure de l'illettrisme.
Extensions géographiques	Extension pour les cinq Dom.
Utilisateurs	L'enquête « Formation tout au long de la vie » a vocation à alimenter les travaux des institutions chargées de réaliser des études, des statistiques ou des évaluations dans le champ de la formation professionnelle ou des compétences des adultes face à l'écrit, en particulier l'illettrisme.

## 5. Caractéristiques techniques

Périodicité de l'enquête	Ponctuelle ou pluri-annuelle
Période de collecte	La collecte de l'enquête est prévue d'octobre 2022 à mars 2023.
Mode de collecte	Les entretiens seront réalisés en face-à-face avec un support Capi. La réponse indirecte par « proxy » ne sera pas autorisée en raison des exercices d'évaluation des compétences qui doivent être produits par l'individu sélectionné.
Comitologie	<p>Le contenu de l'enquête et sa méthodologie sont fortement encadrés par les règlements européens.</p> <p>Le contenu de la partie européenne du questionnaire a été préparé dans le cadre d'une « task force » animée par Eurostat et composée de représentants des pays membres. La Dares et l'Insee représentent la France au sein de cette task force.</p> <p>Le volet sur les compétences sera conçu par l'ANLCI.</p> <p>La gouvernance de l'enquête sera celle mise habituellement en place pour les enquêtes à l'Insee. Elle réunit la MOA (en l'occurrence Insee et Dares) et les différents acteurs participant à l'enquête.</p>
Contraintes pour l'enquêté	<p>Le caractère obligatoire de l'enquête sera demandé lors du passage au comité du label.</p> <p>La durée moyenne prévue de passation du questionnaire devrait être de l'ordre de 50 minutes. Cette durée pourra être précisée à la suite des tests réalisés avant l'enquête.</p>
Coût de l'enquête	Les moyens consacrés à la collecte de l'enquête sont estimés à 72 ETP : 42 ETP pour la collecte en métropole et 6 ETP pour chaque DOM

Organisme collecteur	La maîtrise d'œuvre est assurée par l'Insee. La collecte est décentralisée dans les divisions Enquêtes Ménages des directions régionales de l'Insee et réalisée par le réseau d'enquêteurs de l'Insee.
Plan de sondage	<p>Pour la métropole, l'échantillon sera tiré dans le nouvel échantillon-maître des enquêtes ménages de l'Insee (Nautile), construit à partir de Fideli. Pour les Dom, cela reste à instruire pour les 4 Dom historiques, ce sera Fideli ou les enquêtes annuelles de recensement pour Mayotte, ce sera Fideli ou l'enquête cartographique.</p> <p>Le plan de sondage devra permettre de respecter les contraintes de précision imposées au niveau européen. Comme pour les enquêtes AES 2016 et IVQ 2011, des sous-populations (par exemple les chômeurs ou les résidents en QPV) pourront être sur-représentées, sous condition de faisabilité statistique.</p>
Taille de l'échantillon	30000

## 6. Service(s) producteur(s)

Service producteur principal	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
Autres services producteurs	Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares)
Partenariat	
Date prévisionnelle de la première publication	<p>Les premiers résultats seront publiés dans le Bilan Formations et emploi en 2024.</p> <p>Le fichier de données individuelles pour les variables définies dans le règlement communautaire sera transmis à Eurostat au plus tard six mois après la fin de la collecte.</p> <p>Le fichier individuel de l'ensemble de l'enquête sera diffusé, comme usuellement, aux chercheurs sous la forme d'un FPR et d'un fichier CASD.</p>